



COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
Le 21 janvier 2025

Date de la séance :
Le 28 janvier 2025

**Les membres en
exercice sont : 33
Quorum : 17
Membres présents : 27
Membres représentés
(Pouvoirs) : 2
Total votants : 29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mil Vingt-cinq, le 28 janvier à 19h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE **Présents :**
COMMUNES DU
VAL BRIARD

COMMUNAUTÉ **Présents :**
D'AGGLOMÉRATION Mme BONNOT Valérie, M. COLAISSEAU Olivier,
DE MARNE ET M. DA SILVA Manuel, M. DIREZ Laurent, M. DJIGO
GONDOIRE Alioune, Mme DUPRE Isabelle, M. ELOUNDOU
Zavier, Mme GENDRE Geneviève, M. JAHIER
Patrick, M. KOLOPP Alain, Mme PETITOT Michèle,
M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI Ludovic
(Suppléant de Mme TORTRAT Nathalie), M.
TAUPIN-GARDIN Patrick

VAL D'EUROPE **Présents :**
AGGLOMÉRATION M. ARNAUD Serge, Mme CAPDEVILA Aurore, M.
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER Luc, M.
FOURNIER Dominique, M. GAILLARD Julien, M.
GARROUSTE Michel, Mme GBIORCZYK Anne, M.
MARSAUD Cyril, M. MASSON Alain, M. PITARI
Francesco, M. POUPART Antoine, Mme RESTA
Simonetta (Suppléant de M. JOUDRAIN Patrick)

EXCUSÉS : M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA Saïda, M.
CHARPENTIER David, Mme CHEVALLIER Sylvia,
M. COMPARET Philippe, M. JOUDRAIN Patrick, M.
SALVAGGIO Tony, M. SIMON Laurent, Mme
TORTRAT Nathalie

Pouvoirs :

- Pouvoir de CHARPENTIER David à PITARI Francesco
- Pouvoir de SALVAGGIO Tony à DA SILVA Manuel

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée, notamment ses articles 5 et 6, validés par arrêté Préfectoral n° 2021/DRCL/BLI/N°38 du 20 juillet 2021,

Considérant le résultat des opérations de vote rapporté sur le procès-verbal du scrutin,

Monsieur Olivier COLAISSEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée et entre en fonction immédiatement.

**Le Comité syndical
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DIT que le Président élu à la majorité absolue est M. Olivier COLAISSEAU,

AUTORISE M. Olivier COLAISSEAU, Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président

Olivier COLAISSEAU

